

## Granville Terre & Mer Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## Réglement graphique n°1 Zonage

YQUELON









Ua2 : centre-bourg des autres communes

Ub : secteur résidentiel Ub1a : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ub2b : secteur résidentiel (commerce interdit) Ue : secteur d'équipements Uh : hameau non littoral densifiable

Uj : secteur urbain de jardin Uzc : secteur économique commerciale Uzi : secteur économique industrielle

Zone à Urbaniser (AU)

1AUh2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donvilles-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer 1AUzm : zone à urbaniser immédiatement à vocation mixte

Zone Agricole (A)

Ae : activité équestre

Az :Secteur identifiant une activité économique en zone agricole

N : zone naturelle

Np : zone naturelle protégée pour des raisons paysagères et écologiques

Emplacement réservé (L.151-41 CU)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

Limites parcellaires

Bande de recul le long des axes à grande circulation (L.111-6 CU)

Nouvelle construction, non cadastrée Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)

			_
N° ER (voir plan)	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
210	Liaison douce	Commune	584
211	équipements publics	Commune	4135
212	Liaison douce	Commune	3016
213	amgt parcpublic, jardin	Commune	6499
214	liaison douce	Commune	2828
216	Liaison douce	Commune	1490
217	liaison douce	Commune	855
219	liaison douce	Commune	425
220	parking , amgt espace public	Commune	679
102	Liaison douce	Commune	443
218	Liaison douce	Commune	136
118	Extension d'un équipement public	GTM	1553
215	liaison douce	Commune	1698
221	Elagrgissement de voirie	Commune	694

Plan de zonage n°1 Version pour arrêt